

Catalogue des offres



Description des Services

SOMMAIRE

1	LES OFFRES DE SERVICES PROPOSÉES AUX USAGERS	4
1.1	Préambule.....	4
1.2	Définitions	4
1.3	Service de location de fibres noires	6
1.3.1	Description	6
1.3.2	Conditions.....	6
1.3.3	Engagements de qualité de service	7
1.3.4	Prestations annexes.....	7
1.4	Service d'hébergement en Site de Raccordement Très Haut Débit (hébergement Corse – Hébergement continent).....	8
1.4.1	Description	8
1.4.2	Conditions.....	8
1.4.3	Engagements de qualité de service	8
1.4.4	Prestations annexes.....	9
1.5	Service d'Hébergement en Localisation Distante.....	10
1.5.1	Description	10
1.5.2	Conditions.....	10
1.5.3	Engagements de qualité de service	11
1.5.4	Prestations annexes.....	11
1.6	Service de pré dégroupage mutualisé pour les NRA Zone d'Ombre.....	12
1.6.1	Description	12
1.6.2	Conditions.....	13
1.6.3	Engagements de qualité de service	13
1.6.4	Prestations annexes.....	14
1.7	Service de location de bande passante	14
1.7.1	Description	14
1.7.2	Conditions.....	15
1.7.3	Engagements de qualité de service	16
1.7.4	Prestations annexes.....	16
1.8	Service de location de bande passante pour les groupes fermés d'utilisateurs (GFU).....	17
1.8.1	Description	17
1.8.2	Conditions.....	18
1.8.3	Engagements de qualité de service	18
1.8.4	Prestations annexes.....	19
1.9	Service de location de bande passante pour des services triple play	20
1.9.1	Description	20
1.9.2	Conditions.....	22
1.9.3	Engagements de qualité de service	22
1.9.4	Prestations annexes.....	22
1.10	Service d'Accès internet de niveau 1.....	23
1.10.1	Description	23
1.10.2	Conditions.....	24
1.10.3	Engagements de qualité de service	24
1.10.4	Prestations annexes.....	25
1.11	Service d'Accès internet de niveau 2.....	26
1.11.1	Description	26
1.11.2	Conditions.....	27
1.11.3	Engagements de qualité de service	27
1.11.4	Prestations annexes.....	28

2	LES ENGAGEMENTS DE QUALITÉ DE SERVICE	29
3	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	30
3.1	Sites de Raccordement Très Haut Débit Corsica Haut Débit	30
3.2	Localisation distantes Corsica Haut Débit	30
3.3	NRA Zone d’Ombre de Corsica Haut Débit.....	30
3.4	NRA reliés à l’infrastructure optique de Corsica Haut Débit	30
3.5	Points d’Intérêts reliés à l’infrastructure optique de Corsica Haut Débit.....	30
3.6	Sites de l’Usager, d’un client final ou d’un tiers non reliés à l’infrastructure optique de Corsica Haut Débit	30

1 LES OFFRES DE SERVICES PROPOSÉES AUX USAGERS

1.1 PRÉAMBULE

Les produits et services mis à la disposition des Usagers sont les suivants :

- **Service de Location de fibres noires** (nouvelle offre tarifaire)
- **Service d'Hébergement de Baie en Site de Raccordement Très Haut Débit** (Service d'hébergement Corse et continent)
- **Service d'Hébergement et de Renvoi Mutualisé des accès à la Boucle Locale en Localisation Distante**
- **Service de pré dégroupage mutualisé pour les NRA Zone d'Ombre**
- **Service de location de bande passante** (nouvelle offre tarifaire)
- **Service de location de bande passante pour les GFU** (nouvelle offre)
- **Service de location de bande passante pour les services Triple Play** (nouvelle offre tarifaire)
- **Service d'accès Internet niveau 1**
- **Service d'accès Internet niveau 2**

1.2 DÉFINITIONS

Pour les définitions, se référer également à l'Annexe 5 – Règlement de Service.

- **Équipement d'Accès au Service (EAS)** : équipement appartenant à Corsica Haut Débit, installé par Corsica Haut Débit sur un Site et comprenant une ou plusieurs Interface d'Accès au Service permettant de bénéficier du Service.
- **Équipement de l'Usager** : équipement mis à disposition par l'Usager ou un tiers et raccordé via une ou plusieurs Interfaces d'Accès au Service à l'Interface d'Accès au Service.
- **Interface d'Accès au Service (IAS)** : interface physique qui permet l'inter fonctionnement entre un Équipement de l'Usager et l'Équipement d'Accès au Service ou le Point de Livraison du service.
- **Localisation distante Corsica Haut Débit** : Local Corsica Haut Débit situé en dehors d'un NRA de France Télécom dans lequel Corsica Haut Débit a installé ses équipements dans le cadre de l'utilisation de l'offre d'accès à la boucle locale de France Télécom
- **Plage de maintenance** : deux plages de maintenance sont disponibles pour la maintenance et des prestations et pour le calcul des engagements de disponibilité :
 - o la plage S2 : du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 hors jours fériés au sens du calendrier français.
 - o la plage S1 : sept jours sur sept, vingt quatre heures sur vingt quatre.
- **NRA Origine** : NRA desservant le sous répartiteur objet de la création d'un NRA ZO.
- **NRA Zone d'Ombre (NRA ZO)** : nouveau NRA à proximité d'un sous répartiteur.
- **Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA)** : Lieu géographique abritant un Répartiteur Général d'Abonnés (interface du réseau de France Télécom entre la boucle locale et les équipements : le cas échéant de commutation, de transmission, ..) composé d'un bâtiment ou d'un bâtiment et son terrain attenant.

- **Point d'Intérêt (POI)** : Site tiers raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.
- **Site central** : Site où l'Usager est présent. C'est le dernier site de transmission actif propre à l'Usager avant le point terminal sur le réseau de l'Usager pour écouler les flux gérés par l'Usager et supportés par les Accès mis à sa disposition.
- **Site** : local d'accueil de l'Interface d'Accès au Service situé chez l'Usager, chez le client final ou un tiers.
- **Site de Raccordement Très Haut Débit (SRTHD) Corsica Haut Débit** : adresse géographique d'un site de Corsica Haut Débit à partir duquel l'Usager peut demander à faire produire le raccordement Très Haut Débit de son site central. Voir la liste des SRTHD au # 3.1

1.3 SERVICE DE LOCATION DE FIBRES NOIRES

1.3.1 Description

Le service de location de fibres noires est destiné aux Usagers qui souhaitent disposer d'une infrastructure optique dédiée garantissant une totale indépendance technologique pour la mise en œuvre de leurs propres services. Le service s'adresse notamment aux opérateurs mettant en œuvre le dégroupage sur un ou plusieurs NRA en Corse et souhaitant mettre en place leur propre réseau de collecte, ou à des Usagers souhaitant déployer leurs propres équipements actifs pour exploiter des services d'interconnexion de sites.

Dans le cas des liaisons FON pour la desserte des Points d'Intérêts, d'un Site de l'Usager ou d'un client final, l'offre consiste à fournir une ou plusieurs liaisons fibre optique noire (FON) constituée d'une paire de fibre optique entre les deux points de livraison raccordés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit :

- Au Répartiteur Optique du site de livraison si le point de livraison est situé dans un local de France Télécom ou de Corsica Haut débit ou un Point d'Intérêt relié à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit tel que défini à l'article 4 de la présente annexe.
- Sur une Protection d'Épissures Optiques (PEO) de Corsica Haut Débit en chambre Corsica Haut Débit, à la limite des parties privatives si le point de livraison est une chambre de Corsica Haut débit à proximité du POP de l'Usager

Une extension jusqu'à un site de l'Usager, d'un client final ou d'un tiers non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit peut être demandé. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études de raccordement en fibre optique des sites localisés sur une commune couverte par un des NRA reliés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. Ces études feront l'objet d'une facturation à l'usager pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.

Dans le cas des liaisons FON pour la desserte des NRA de France Télécom (hors NRA Zone d'Ombre), Corsica Haut Débit met à disposition son infrastructure optique dans les conditions suivantes :

- en standard ; mise à disposition de liaisons FON permettant l'interconnexion des 4 plus grands NRA de Corse : Ajaccio Salines (ASL), Ajaccio Hôtel des Postes (AHP), Bastia (BAS) et Montessoro (MON) ;
- en option ; mise à disposition de liaisons FON supplémentaires pour l'interconnexion des 4 NRA fournis en standard avec n'importe quel NRA couvert par l'infrastructure optique de Corsica HD.

1.3.2 Conditions

La mise à disposition du service de location de fibres noires est soumise à des conditions d'études techniques et de disponibilité. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction, si le nombre de liaisons à étudier par mois est inférieur ou égale à 10.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme par liaison.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition du raccordement fibre optique est de 8 semaines si le nombre de demande de liaisons fibre optique par mois est inférieur ou égal à 10, à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager.

Chaque liaison fournie par Corsica Haut Débit est assortie d'une période minimale à compter de la date effective de mise à disposition précisée lors de la commande et ouvrant droit à différents niveaux de tarifs.

En cas de déplacement d'ouvrage demandé par la Collectivité propriétaire du sous-sol, le Concessionnaire sera informé, avec un préavis suffisant, de la modification à venir. Les parties se concerteront sur les mesures les mieux appropriées pour effectuer le déplacement en vue de minimiser les conséquences dommageables pour l'activité de chacune des parties. Dans tous ces cas, à l'issue des déplacements, un avenant au présent contrat sera signé entre les parties entérinant les modifications intervenues et les coûts en résultant.

1.3.3 Engagements de qualité de service

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 24H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 24H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilité annuelle d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'Interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 48 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 48 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des Plages de Maintenance.

En raison des contraintes géographiques particulières et de la nécessité de mettre en œuvre des moyens spéciaux sur le câble sous-marin entre Isolella et Propriano, les engagements de qualité de service de Corsica Haut Débit ne s'appliquent pas dans les cas où le défaut occasionnant une interruption est localisé sur ce câble sous-marin.

1.3.4 Prestations annexes

- Modification de durée
- Prolongement de la liaison fibre optique noire au POP de l'Usager ou à la chambre Corsica Haut Débit la plus proche du POP
- Option Maintenance étendue
- Mesure de réflectométrie

1.4 SERVICE D'HÉBERGEMENT EN SITE DE RACCORDEMENT TRÈS HAUT DÉBIT (HÉBERGEMENT CORSE – HÉBERGEMENT CONTINENT)

1.4.1 Description

Le service d'hébergement dans les sites de raccordement Très Haut Débit est destiné aux Usagers ayant souscrit un ou plusieurs autres services de Corsica Haut Débit et souhaitant disposer à proximité immédiate de l'infrastructure de Corsica Haut Débit d'un environnement technique pour installer les équipements d'interface avec leur propre réseau.

L'offre consiste à fournir une prestation d'hébergement des Matériels de l'Usager dans un Espace Dédié de type Baie situé dans un des sites de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit.

La prestation d'hébergement dans un Espace Dédié de type Baie se décline en une prestation d'hébergement standard et des prestations de Services Optionnelles offertes par Corsica Haut Débit et liées à la configuration de chacun de ses Sites de Raccordement Très Haut Débit.

Corsica Haut Débit fournit une prestation standard comprenant un ensemble indissociable composé :

- D'un espace dédié de dimension 600*600 pour l'installation par l'Usager d'une baie 600*600, ou 600*300,
- De l'environnement technique permettant à la baie de disposer des services couvrant
 - o l'accès et la sécurité des locaux,
 - o l'alimentation électrique,
 - o le conditionnement d'air,
 - o la détection incendie,
 - o l'environnement électromagnétique et électronique,
 - o les chemins de câbles nécessaires à l'énergie et à la transmission,
 - o le raccordement au répartiteur de l'immeuble.
 - o l'éclairage et les prises de courant,
 - o une ligne téléphonique d'urgence.

1.4.2 Conditions

La mise à disposition d'un espace d'hébergement est soumise à des conditions d'études techniques et de disponibilité. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme par emplacement.

Chaque espace d'hébergement fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 3 ans à compter de la date effective de mise à disposition.

1.4.3 Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Corsica Haut Débit s'engage à ce que la fourniture d'énergie ne soit pas interrompue plus de quatre heures (durée cumulée sur l'année). La mesure de la durée d'interruption est comptabilisée à partir de

l'ouverture du ticket de signalisation initialisée soit par la signalisation de l'Usager auprès du guichet d'accueil, soit par la détection de l'incident au niveau de la supervision des alarmes assurée par Corsica Haut Débit.

1.4.4 Prestations annexes

- Câblage au répartiteur optique d'hébergement
- Prestation de connexion permettant l'utilisation de ressources de transmission des Usagers par apport de fibres optiques à la chambre 0
- Extension de câble en immeuble (câblage entre le Répartiteur Optique et le Répartiteur Général d'Hébergement)
- Service d'accès au bâtiment
- A la demande de l'Usager, après réalisation d'une étude de faisabilité par Corsica Haut Débit et sur devis, Corsica Haut Débit peut également fournir des prestations supplémentaires telles que, par exemple, la maintenance des équipements hébergés dans la baie, un accès indépendant à l'Espace dédié ou un système d'extinction d'incendie.

1.5 SERVICE D'HÉBERGEMENT EN LOCALISATION DISTANTE

1.5.1 Description

Le service d'hébergement dans les localisations distantes de Corsica Haut Débit est destiné aux Usagers souhaitant souscrire l'offre d'accès à la boucle locale de France Télécom sur un NRA pour lequel Corsica Haut Débit a installé ses équipements dans un local situé en dehors des bâtiments de France Télécom.

L'offre consiste à fournir une prestation d'hébergement des Matériels de l'Usager dans un Espace mutualisé situé dans une des localisations distantes de Corsica Haut Débit. En option, Corsica Haut Débit propose notamment et spécifiquement pour cette offre :

- une prestation de fourniture des câbles de renvoi des accès au répartiteur principal de France Télécom à une localisation distante mutualisée ;
- une prestation de connexion permettant l'utilisation de ressources de transmission des Usagers par apport de fibres optiques à la chambre 0 de la localisation distante Corsica Haut Débit. On notera néanmoins que les localisations distantes de Corsica Haut Débit sont des points de livraison standards du service de location de Fibre Noire de Corsica Haut Débit (voir plus haut).

Corsica Haut Débit fournit une prestation standard comprenant un ensemble indissociable composé :

- D'un emplacement au sol 300*600 (1 seul emplacement par Usager),
- De l'environnement technique permettant à la baie de disposer des services couvrant
- Mise à disposition par Corsica Haut Débit de 4 positions de réglettes au RG (capacité maximale de 448 accès dégroupés), les réglettes étant fournies et positionnées (sans raccordement) par Corsica Haut Débit sur ces positions lors des commandes des prestations de « réglettes »
 - o l'accès et la sécurité des locaux,
 - o l'alimentation électrique 1KW 48V, sans extension possible (pas de fourniture du 230V), coffret interface énergie pour dégroupage fourni par Corsica Haut Débit
 - o ventilation selon les cas,
 - o la détection incendie,
 - o l'environnement électromagnétique et électronique,
 - o les chemins de câbles nécessaires à l'énergie et à la transmission,
 - o le raccordement au répartiteur optique de la localisation distante.
 - o l'éclairage et les prises de courant,
 - o une ligne téléphonique d'urgence.

1.5.2 Conditions

La mise à disposition d'un espace d'hébergement est soumise à des conditions d'études techniques et de disponibilités. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme par emplacement.

Chaque espace d'hébergement fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 3 ans à compter de la date effective de mise à disposition.

1.5.3 Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Corsica Haut Débit s'engage à ce que la fourniture d'énergie ne soit pas interrompue plus de quatre heures (durée cumulée sur l'année) hors cas de rupture de l'alimentation EDF. La mesure de la durée d'interruption est comptabilisée à partir de l'ouverture du ticket de signalisation initialisée soit par la signalisation de l'Usager auprès du guichet d'accueil, soit par la détection de l'incident au niveau de la supervision des alarmes assurée par Corsica Haut Débit.

1.5.4 Prestations annexes

- Câblage au répartiteur optique d'hébergement
- Fourniture des câbles de renvoi des accès au répartiteur principal de France Télécom à une localisation distante mutualisée. La plus petite partie mutualisable dans un câble de localisation distante est une tête de câble cuivre de 112 paires (capacité maximale de 448 accès dégroupés par Usager).
- Service d'accès à la localisation distante de Corsica Haut Débit
- A la demande de l'Usager, après réalisation d'une étude de faisabilité par Corsica Haut Débit et sur devis, Corsica Haut Débit peut également fournir des prestations supplémentaires telles que, par exemple, la maintenance des équipements hébergés dans la localisation distante.

1.6 SERVICE DE PRÉ DÉGROUPEMENT MUTUALISÉ POUR LES NRA ZONE D'OMBRE

1.6.1 Description

Le service de pré dégroupage mutualisé pour les NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit est destiné aux Usagers souhaitant installer leurs équipements dans un NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit et disposer d'une solution de collecte pour le raccordement au NRA d'origine.

L'offre consiste à fournir :

- une prestation d'hébergement des Matériels de l'Usager dans un Emplacement situé dans le local du NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit ;

et suivant le type de collecte disponible pour le NRA Zone d'Ombre concerné :

- une liaison fibre optique noire (FON) constituée d'une paire de fibre optique entre le répartiteur optique du NRA Zone d'Ombre et un point de livraison situé dans le NRA d'Origine ou dans une chambre de Corsica Haut Débit proche de la chambre 0 du NRA d'origine ; ou
- une liaison en technologie Ethernet sur support cuivre entre un EAS installé dans le NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit et un point de livraison dans le NRA Origine.

Corsica Haut Débit fournit une prestation standard comprenant un ensemble indissociable composé :

- D'un emplacement (1 seul emplacement par Usager) :
 - o site en armoire : châssis ETSI ou 19'
 - o site en shelter : emplacement en baie ETSI dédiée
 - o site en local existant : emplacement mural
- De l'environnement technique permettant à la baie de disposer des services couvrant :
 - o l'accès et la sécurité des locaux,
 - o l'alimentation électrique 1KW 48V, sans extension possible (pas de fourniture du 230V), coffret interface énergie pour dégroupage fourni par Corsica Haut Débit
 - o ventilation selon les cas,
 - o la détection incendie,
 - o l'environnement électromagnétique et électronique,
 - o les chemins de câbles nécessaires à l'énergie et à la transmission,
 - o le raccordement au répartiteur optique de la localisation distante.
 - o l'éclairage et les prises de courant,
- Une liaison en fibre optique noire (FON) caractérisée par :
 - o le point de livraison dans le NRA ZO ;
 - o le point de livraison dans le NRA origine ;

ou

- Une liaison en technologie Ethernet sur support cuivre caractérisée par :
 - o le point de livraison dans le NRA ZO ;
 - o le point de livraison dans le NRA origine ;
 - o son support constitué de 4 à 8 paires de cuivre ;
 - o son débit indiqué par Corsica Haut Débit en retour d'étude de faisabilité.

1.6.2 Conditions

La mise à disposition du service est soumise à des conditions d'étude technique et de disponibilité. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition du service est de 8 semaines à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme par emplacement.

Le service fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 3 ans à compter de la date effective de mise à disposition.

1.6.3 Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Corsica Haut Débit s'engage à ce que la fourniture d'énergie ne soit pas interrompue plus de quatre heures (durée cumulée sur l'année) hors cas de rupture de l'alimentation EDF. La mesure de la durée d'interruption est comptabilisée à partir de l'ouverture du ticket de signalisation initialisée soit par la signalisation de l'Usager auprès du guichet d'accueil, soit par la détection de l'incident au niveau de la supervision des alarmes assurée par Corsica Haut Débit.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison en fibre optique noire (FON) est le suivant :

- GTR 10H en plage de maintenance S2

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilité annuelle d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'Interruption Maximale de Service (IMS).

- IMS = 20 heures d'interruption en plage de maintenance S2

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison en technologie Ethernet sur support cuivre est fonction :

- du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.
- du niveau de sécurisation du parcours Corse-continent pour les liaisons livrées sur le Site de RTHD de Marseille.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 10H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S2

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 20 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S2

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des Plages de Maintenance.

1.6.4 Prestations annexes

- Câblage au répartiteur optique du NRA Zone d’Ombre
- Mise à disposition par Corsica Haut Débit des positions de réglettes sur le Répartiteur Général du NRA Zone d’Ombre (capacité maximale de 448 accès dégroupés), les réglettes étant fournies et positionnées (sans raccordement) par Corsica Haut Débit sur ces positions lors des commandes des prestations de « réglettes ».
- Maintenance étendue (GTR 4H S2, IMS 13H S2)

1.7 SERVICE DE LOCATION DE BANDE PASSANTE

1.7.1 Description

Le service de Location de Bande Passante est destiné aux Usagers souhaitant commercialiser des offres d’interconnexion de sites clients finaux ou tiers à très haut débit. Doté de forts engagements de qualité de service, ce service est particulièrement adapté à une clientèle entreprise ou institutionnelle.

L’offre consiste à fournir une liaison à bande passante garantie entre un site central de l’Usager et un site extrémité situés exclusivement en Corse.

Une extension jusqu’à un site de l’Usager, d’un client final ou d’un tiers non raccordé à l’infrastructure optique de Corsica Haut Débit peut être demandé. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études de raccordement en fibre optique des sites localisés sur une commune couverte par un des NRA reliés à l’infrastructure optique de Corsica Haut Débit. Ces études feront l’objet d’une facturation à l’usager pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.

La liaison est caractérisée par :

- le site central raccordé par un Raccordement Très Haut Débit
- le site extrémité (point d’intérêt ou site de l’Usager)
- n VLAN ($1 \leq n \leq 10$) caractérisés par :
 - o un débit (10MBps à 100MBps par pas de 10MBps et 100MBps à 1000MBps par pas de 100MBps)
 - o une classe de service

Tableau 1 : sites extrémités

<i>Sites extrémités</i>	<i>Point d’Intérêt</i>	<i>Site Usager ou client final non relié à l’infrastructure optique Corsica Haut Débit</i>
<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	Standard	Sur étude et sur devis pour les communes couvertes par l’infrastructure Corsica Haut Débit. Non disponible si le Site est hors de la zone de couverture
<i>SRTHD Marseille</i>		Non disponible

La livraison du trafic généré par les utilisateurs sur le site central de l’Usager s’appuie sur un raccordement Très Haut Débit constitué d’une ou plusieurs paires de fibre optique et terminée par un ou plusieurs EAS exploités par Corsica Haut Débit et installés par ses soins dans le site central de l’Usager.

Le raccordement est caractérisé par :

- Le nombre de paires de fibres optiques du lien fibre optique
- Le ou les EAS installés

Si le site central de l'Usager est hébergé dans le site de raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le raccordement est dit colocalisé.

Si le site central n'est pas colocalisé, alors le lien fibre optique entre le site central et le Site de raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit est réalisé dans les conditions du service de location de fibre noire. Dans ce cas, le raccordement Très Haut Débit est dit distant et le ou les EAS sont installés sur le site central de l'Usager. La longueur réelle du lien fibre optique entre le site central de l'Usager et le Site RTHD servant de support physique au service RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

Tableau 2 : Site central

<i>Site central</i>	<i>Site central hébergé dans le SRTHD Corsica Haut Débit</i>	<i>Site central distant</i>
<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	Standard	Standard si le site central Usager est situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit Sur étude et sur devis si le site central Usager, situé dans un rayon de 10KM maximum d'un Site RTHD, n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit
<i>SRTHD Marseille</i>	Service non disponible à Marseille	

Tableau 3 : EAS requis

	<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	<i>SRTHD Marseille</i>
<i>Location de bande passante</i>	EAS interface client Gigabit Ethernet type 1 ou 2	Service non disponible à Marseille

1.7.2 Conditions

L'EAS sur point d'intérêt ou sur site Usager sera fourni par l'Usager sur proposition de Corsica Haut Débit.

Corsica Haut Débit peut également fournir l'EAS sur point d'intérêt ou sur site Usager en option payante.

Une étude de faisabilité sera nécessaire pour la mise en œuvre d'une liaison dont le débit cumulé des VLAN commandés est supérieur à 100 MBps ou pour les sites non raccordés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité par liaison non suivie de commande ferme.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition du raccordement très haut débit du Site central et/ou du raccordement d'un site extrémité est de 8 semaines à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager.

Chaque liaison ou raccordement Très haut débit fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 1 an à compter de la date effective de mise à disposition.

1.7.3 Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

La garantie de service, incluse dans les coûts d'abonnement, comprend les opérations de réparations relatives aux divers constituants du réseau ou des matériels livrés et installés par le Concessionnaire et qui s'avèrent nécessaires, soit à la demande de l'Usager, soit à la suite d'opérations de maintenance préventive. La solution est gérée par un outil d'administration qui assure des fonctions de gestionnaire d'équipement, de réseau et de service de bout en bout. Les engagements de qualité de service de Corsica Haut Débit ne s'applique donc que dans les cas où l'EAS sur le point d'intérêt ou le site Usager est fourni par ses soins.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS =13 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des Plages de Maintenance.

1.7.4 Prestations annexes

- option prolongement de la liaison jusqu'à un Site Usager non raccordé à l'infrastructure CHD (possibilité de réaliser les études et devis)
- changement de débit d'un VLAN d'une liaison
- changement de classe de service d'un VLAN d'une liaison
- fourniture de l'EAS sur le point d'intérêt ou le Site de l'Usager
- maintenance étendue (GTR 4H S1, IMS 13H S1)
- modification de durée

1.8 SERVICE DE LOCATION DE BANDE PASSANTE POUR LES GROUPES FERMÉS D'UTILISATEURS (GFU)

1.8.1 Description

Le service de Location de Bande Passante pour les GFU est destiné aux Usagers souhaitant commercialiser des offres d'interconnexion multipoint à multipoint de sites d'un GFU situés en Corse.

L'offre consiste à fournir des accès sur support fibre optique et/ou SDSL sur cuivre sur les points d'intérêts et des liaisons à bande passante garantie entre ces derniers.

Les accès cuivre sont disponibles exclusivement pour les lignes rattachées à des NRA de France Télécom raccordés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.

Une extension jusqu'à un site de l'Usager, d'un client final ou d'un tiers non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit peut être demandé. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études de raccordement en fibre optique des sites localisés sur une commune couverte par un des NRA reliés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. Ces études feront l'objet d'une facturation à l'utilisateur pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.

Chaque accès est caractérisé par :

- le site extrémité (points d'intérêt)
- le support (cuivre ou fibre optique)

Chaque liaison est caractérisée par :

- les sites extrémités (points d'intérêt)
- un débit (1000MBps maximum pour les liaisons sur accès fibre optique, 1, 2 ou 4Mbps symétriques pour les liaisons sur accès SDSL)

Le débit de chaque liaison est déterminé par l'Usager en respectant un débit cumulé maximum en fonction du niveau d'offre choisi :

Tableau 4: niveaux d'offres

Niveau d'offre souscrit	débit cumulé maximum	nombre maximum d'accès cuivre ou fibre optique en standard	nombre maximum d'accès supplémentaires sans augmentation de débit cumulé	nombre minimum d'accès fibre optique
OBP50	50 MBps	8	2	2
OBP100	100 MBps	16	3	3
OBP400	400 MBps	28	4	4
OBP1000	1000 MBps	40	5	5

1.8.2 Conditions

L'EAS sur point d'intérêt sera fourni par l'Usager sur proposition de Corsica Haut Débit.

Corsica Haut Débit peut également fournir l'EAS sur point d'intérêt en option payante.

Une étude de faisabilité sera nécessaire pour la mise en œuvre d'une liaison dont le débit cumulé des VLAN commandés est supérieur à 100 MBps ou pour les sites non raccordés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction.

L'Usager est redevable des frais d'étude de faisabilité par liaison non suivie de commande ferme.

Une fois la faisabilité confirmée, le délai standard de mise à disposition du raccordement très haut débit est de 8 semaines à compter de la réception de la commande ferme de l'Usager.

Chaque liaison ou raccordement très haut débit fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 1 an à compter de la date effective de mise à disposition.

1.8.3 Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

La garantie de service, incluse dans les coûts d'abonnement, comprend les opérations de réparations relatives aux divers constituants du réseau ou des matériels livrés et installés par le Concessionnaire et qui s'avèrent nécessaires, soit à la demande de l'Usager, soit à la suite d'opérations de maintenance préventive. La solution est gérée par un outil d'administration qui assure des fonctions de gestionnaire d'équipement, de réseau et de service de bout en bout. Les engagements de qualité de service de Corsica Haut Débit ne s'applique donc que dans les cas où l'EAS sur le point d'intérêt ou le site Usager est fourni par ses soins.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des Plages de Maintenance.

1.8.4 Prestations annexes

- option prolongement de la liaison jusqu'à un Site Usager non raccordé à l'infrastructure CHD (possibilité de réaliser les études et devis)
- changement de débit d'un VLAN d'une liaison
- changement de classe de service d'un VLAN d'une liaison
- fourniture de l'EAS sur le point d'intérêt ou le Site de l'Usager
- maintenance étendue (GTR 4H S1, IMS 13H S1)
- modification de durée

1.9 SERVICE DE LOCATION DE BANDE PASSANTE POUR DES SERVICES TRIPLE PLAY

1.9.1 Description

Le service de Location de Bande Passante Triple Play est destiné aux opérateurs de réseaux mettant en œuvre le dégroupage sur un ou plusieurs NRA reliés au réseau Corsica Haut Débit et souhaitant disposer d'une solution clé en main pour permettre la diffusion de flux vidéo et la collecte pour leurs DSLAM depuis un point opérateur de présence situé en Corse ou à Marseille.

L'offre consiste à fournir une porte multicast et des liaisons à bande passante garantie et compatible avec la mise en œuvre du système de diffusion Multicast entre un site central de l'Usager situé en Corse ou à Marseille et un ou plusieurs NRA raccordés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit.

La livraison sur le site central de l'Usager s'appuie sur un raccordement Très Haut Débit.

Corsica Haut Débit met à disposition les liaisons dans les conditions suivantes :

- en standard ; mise à disposition de liaisons permettant l'interconnexion des 4 plus grands NRA de Corse : Ajaccio Salines (ASL), Ajaccio Hôtel des Postes (AHP), Bastia (BAS) et Montesoro (MON) avec le Site de Raccordement Très haut Débit désigné par l'Usager ;
- en option ; mise à disposition de liaisons supplémentaires pour l'interconnexion de n'importe quel NRA couvert par l'infrastructure optique de Corsica HD.

la porte multicast est caractérisée par :

- un Plan De Service multicast
- un débit (2000MBps maximum)

Une liaison est caractérisée par :

- le site central de l'Usager
- le NRA extrémité
- jusqu'à 9 VLAN Unicast
- 1 VLAN multicast dédié exclusivement aux flux multicast

Le débit Unicast cumulé maximum de l'ensemble des liaisons de l'Usager est déterminé en fonction du nombre de liaisons souscrites et du niveau d'offre choisi (OTP2000 ou OTP3500) :

Tableau 5: débit Unicast cumulé maximum

Nombre de liaisons souscrites	OTP2000	OTP3500
4 à 20	1 GBps	2 GBps
21 à 30	1,25 GBps	2,5 GBps
31 à 45	1,5 GBps	3 GBps
46 à 50	2 GBps	3,5 GBps

Tableau 6 : points de livraison

<i>Points de livraison</i>	<i>NRA relié à l'infrastructure optique Corsica Haut Débit</i>
<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	Standard
<i>SRTHD Marseille</i>	Standard

La livraison du trafic généré par les utilisateurs raccordés aux DSLAM de l'Usager installés dans les NRA sur le site central de l'Usager s'appuie sur un raccordement Très Haut Débit constitué d'une ou plusieurs paires de fibre optique et terminée par un ou plusieurs EAS exploités par Corsica Haut Débit et installés par ses soins dans le site central de l'Usager.

Le raccordement est caractérisé par :

- Le nombre de paires de fibres optiques du lien fibre optique
- Le ou les EAS installés

Si le site central de l'Usager est hébergé dans le site de raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le raccordement est dit colocalisé.

Si le site central n'est pas colocalisé, alors le lien fibre optique entre le site central et le Site de raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit est réalisé dans les conditions du service de location de fibre noire. Dans ce cas, le raccordement Très Haut Débit est dit distant et le ou les EAS sont installés sur le site central de l'Usager. La longueur réelle du lien fibre optique entre le site central de l'Usager et le Site RTHD servant de support physique au service RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

Tableau 7 : Site central

<i>Site central</i>	<i>Site central hébergé dans le SRTHD Corsica Haut Débit</i>	<i>Site central distant</i>
<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	Standard	Standard si le site central de l'Usager est situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit Sur étude et sur devis si le site central Usager, situé dans un rayon de 10KM maximum d'un Site RTHD, n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit
<i>SRTHD Marseille</i>	Standard	Non disponible

Tableau 8 : EAS requis

	<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	<i>SRTHD Marseille</i>
<i>Location de bande passante Triple Play</i>	EAS interface client Gigabit Ethernet type 2	EAS interface client Gigabit Ethernet type 2

1.9.2 Conditions

La mise à disposition d'une liaison est soumise à des conditions d'études techniques afin de garantir l'inter fonctionnement du service avec le trafic Multicast de l'Usager.

A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction.

Une fois la faisabilité confirmée si nécessaire, le délai standard de mise à disposition du raccordement très haut débit et/ou d'une liaison est de 8 semaines. Dans le cas des Liaisons le délai standard n'est applicable que si le nombre de demande de liaisons par mois est inférieur ou égal à 10 par département.

1.9.3 Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Le niveau d'engagement de disponibilité d'une liaison est fonction :

- du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.
- du niveau de sécurisation du parcours Corse-continent pour les liaisons livrées sur le Site de RTHD de Marseille.

Les engagements en terme de Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) et d'interruption Maximale de Service (IMS) décrits ci-dessous ne sont pas applicables pour les liaisons non sécurisées (double parcours optique Corse-continent) dès lors qu'une interruption de service est provoquée exclusivement par un incident localisé sur le parcours sous-marin. Le niveau d'engagement de disponibilité normal s'applique pour les liaisons sécurisées quel que soit la localisation de l'incident qui génère l'interruption du service.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS =13 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des Plages de Maintenance.

1.9.4 Prestations annexes

- modification de la porte Multicast
- modification d'une Liaison
- maintenance étendue (GTR 4H S1, IMS 13H S1)
- raccordement Très haut Débit sécurisé sur le SRTHD de Marseille exclusivement
 - o Niveau 1 : EAS bi-raccordés sur les 2 NB CHD
 - o Niveau 2 : 2 EAS raccordés entre eux et chacun avec 1 NB CHD

1.10 SERVICE D'ACCÈS INTERNET DE NIVEAU 1

1.10.1 Description

Le service d'accès Internet niveau 1 est destiné aux fournisseurs d'accès Internet souhaitant proposer des offres de connexion permanente avec des engagements de qualité de service limité particulièrement adapté aux usagers résidentiels.

L'offre consiste en la fourniture d'accès DSL permettant la connexion des utilisateurs respectivement à un DSLAM et la livraison du trafic issu des utilisateurs sur un Site de Raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit situé en Corse ou à Marseille.

La livraison du trafic généré par les utilisateurs sur le site central de l'Usager s'appuie sur un raccordement Très Haut Débit.

La gamme des accès proposés est la suivante (débits crêtes) :

- 512KBps en technologie RE-ADSL ou ADSL
- Débit Max en technologie ADSL (jusqu'à 8MBps)
- Débit Max + en technologie ADSL2+ (jusqu'à 16MBps)

L'Usager se charge de la fourniture et de la configuration du modem DSL sur le site utilisateur.

La livraison du trafic généré par les utilisateurs sur le site central de l'Usager s'appuie sur un raccordement Très Haut Débit constitué d'une ou plusieurs paires de fibre optique et terminée par un ou plusieurs EAS exploités par Corsica Haut Débit et installés par ses soins dans le site central de l'Usager.

Le raccordement est caractérisé par :

- Le nombre de paires de fibres optiques du lien fibre optique
- Le ou les EAS installés

Si le site central de l'Usager est hébergé dans le site de raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le raccordement est dit colocalisé.

Si le site central n'est pas colocalisé, alors le lien fibre optique entre le site central et le Site de raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit est réalisé dans les conditions du service de location de fibre noire. Dans ce cas, le raccordement Très Haut Débit est dit distant et le ou les EAS sont installés sur le site central de l'Usager. La longueur réelle du lien fibre optique entre le site central de l'Usager et le Site RTHD servant de support physique au service RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

Tableau 9 : Site central

<i>Site central</i>	<i>Site central hébergé dans le SRTHD Corsica Haut Débit</i>	<i>Site central distant</i>
<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	Standard	Standard si le site central de l'Usager est situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit Sur étude et sur devis si le site central Usager, situé dans un rayon de 10KM maximum d'un Site RTHD, n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit
<i>SRTHD Marseille</i>	Standard	Non disponible

Tableau 10 : EAS requis

	<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	<i>SRTHD Marseille</i>
<i>Location de bande passante Triple Play</i>	EAS interface client Gigabit Ethernet type 2	EAS interface client Gigabit Ethernet type 2

Tableau 11 : EAS requis

	<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	<i>SRTHD Marseille</i>
<i>Accès Internet niveau 1</i>	EAS avec interface ATM type 3	EAS avec interface(s) Fast Ethernet ou Gigabit Ethernet type 4

1.10.2 Conditions

La mise à disposition du raccordement très haut débit est soumise à des conditions d'études techniques.

A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction.

Une fois la faisabilité confirmée si nécessaire, le délai standard de mise à disposition du raccordement très haut débit est de 8 semaines.

Chaque raccordement Très Haut Débit fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 1 an à compter de la date effective de mise à disposition.

Le délai de mise en service standard d'un accès est de deux semaines, 1 mois lors de la mise en service du premier accès souscrit en raison de la mise en place de la collecte.

1.10.3 Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Le niveau d'engagement de disponibilité du service est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue. Les engagements de qualité de service concernent le réseau de collecte uniquement, c'est-à-dire l'ensemble des DSLAM de Corsica Haut Débit jusqu'au Site de Raccordement Très Haut Débit, et ne s'appliquent donc pas à la composante accès du service qui inclut tous les éléments du réseau situés entre le NRA et le terminal du client final.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 20 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des Plages de Maintenance.

1.10.4 Prestations annexes

- Modification du débit d'un accès avec ou sans changement de carte ou de DSLAM
- Forfait de remise en service d'une installation téléphonique ou d'une installation ADSL
- Procédure d'expertise suite à des signalisations en répétition
- Demande d'information suite à un écrasement
- Accès au serveur d'éligibilité
- option prolongement du raccordement très haut débit jusqu'à un Site central Usager non raccordé à l'infrastructure CHD (possibilité de réaliser les études et devis)

1.11 SERVICE D'ACCÈS INTERNET DE NIVEAU 2

1.11.1 Description

Le service d'accès Internet niveau 2 est destiné aux Usagers qui souhaitent raccorder localement des sites secondaires à un point de présence de l'Usager pour des usages de type Internet et Intranet.

La qualité de service est parfaitement adaptée aux entreprises. Elle comprend notamment :

- une gamme de débits garantis,
- un délai de livraison contractuel sur chaque liaison,
- une garantie de temps de rétablissement (GTR),
- une garantie de disponibilité annuelle du service (IMS).

L'offre consiste en la fourniture d'une composante accès et d'une composante collecte qui permet à l'Usager de raccorder plusieurs sites extrémités à un Site central de l'Usager situé exclusivement en Corse.

Le raccordement du site central de l'Usager s'appuie sur un raccordement très haut débit.

La livraison du service sur les sites extrémités s'effectue sur un modem xDSL de Corsica Haut Débit, sur Interface Ethernet ou Cuivre.

La livraison du trafic généré par les utilisateurs sur le site central de l'Usager s'appuie sur un raccordement Très Haut Débit constitué d'une ou plusieurs paires de fibre optique et terminée par un ou plusieurs EAS exploités par Corsica Haut Débit et installés par ses soins dans le site central de l'Usager.

Le raccordement est caractérisé par :

- Le nombre de paires de fibres optiques du lien fibre optique
- Le ou les EAS installés

Si le site central de l'Usager est hébergé dans le site de raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit le raccordement est dit colocalisé.

Si le site central n'est pas colocalisé, alors le lien fibre optique entre le site central et le Site de raccordement Très Haut Débit de Corsica Haut Débit est réalisé dans les conditions du service de location de fibre noire. Dans ce cas, le raccordement Très Haut Débit est dit distant et le ou les EAS sont installés sur le site central de l'Usager. La longueur réelle du lien fibre optique entre le site central de l'Usager et le Site RTHD servant de support physique au service RTHD ne doit en aucun cas excéder 10 KM.

Tableau 12 : Site central

<i>Site central</i>	<i>Site central hébergé dans le SRTHD Corsica Haut Débit</i>	<i>Site central distant</i>
<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	Standard	Standard si le site central de l'Usager est situé sur un Point d'Intérêt raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit Sur étude et sur devis si le site central Usager, situé dans un rayon de 10KM maximum d'un Site RTHD, n'est pas raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit
<i>SRTHD Marseille</i>	Non disponible	

Tableau 13 : EAS requis

	<i>SRTHD Corse (Ajaccio, Bastia)</i>	<i>SRTHD Marseille</i>
Accès Internet niveau 2	EAS avec interface ATM type 3	Service non disponible à Marseille

1.11.2 Conditions

La mise à disposition du raccordement très haut débit est soumise à des conditions d'études techniques.

A compter de la date de l'accusé de réception de la commande d'étude de faisabilité complète, Corsica Haut Débit dispose, pour répondre sur la faisabilité, de trois semaines calendaires, hors cas de difficultés exceptionnelles de construction.

Une fois la faisabilité confirmée si nécessaire, le délai standard de mise à disposition du raccordement très haut débit est de 8 semaines.

Chaque raccordement Très Haut Débit fourni par Corsica Haut Débit est assorti d'une période minimale de 1 an à compter de la date effective de mise à disposition.

Le délai standard de mise à disposition, à compter de la date de réception de la commande, est de 14 jours calendaires, sous réserve de faisabilité technique, et dans la mesure où la desserte interne a été réalisée conformément aux préconisations de Corsica Haut Débit.

Le service est valable pour un engagement minimum d'une durée d'un an pour chacune de ses composantes.

1.11.3 Engagements de qualité de service

Accueil permanent des signalisations de l'Usager.

Le niveau d'engagement de disponibilité du service est fonction du niveau de maintenance associée : standard, ou option de maintenance étendue.

La valeur de la Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) dépend du niveau d'engagement :

- maintenance standard : GTR 4H en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : GTR 4H en plage de maintenance S1

Corsica Haut Débit garantit la durée maximale de la somme des durées d'indisponibilités d'une liaison sur la durée cumulée de la plage de maintenance : l'interruption Maximale de Service (IMS).

- niveau standard : IMS = 20 heures d'interruption en plage de maintenance S2
- option de maintenance étendue : IMS = 13 heures d'interruption en plage de maintenance S1

Le décompte de la durée de l'incident est gelé en dehors des Plages de Maintenance.

1.11.4 Prestations annexes

- Déplacement d'extrémité
- Changement d'interface site extrémité (Ethernet ou Cuivre)
- Changement de VC de collecte
- Changement de gamme (ADSL ou SDSL)
- UPGRADE sans changement d'accès
- UPGRADE avec changement d'accès
- Demande d'information suite à un écrasement
- Accès au serveur d'éligibilité
- option prolongement du raccordement très haut débit jusqu'à un Site central Usager non raccordé à l'infrastructure CHD (possibilité de réaliser les études et devis)

2 LES ENGAGEMENTS DE QUALITÉ DE SERVICE

Les garanties et les engagements de qualité de service seront indiqués dans chaque contrat liant le Concessionnaire et l'Usager. Leurs modalités seront déterminées en fonction des services souscrits et des attentes de chaque Usager.

Quoiqu'il en soit, pour assurer la meilleure des qualités pour nos services, toutes nos offres seront assorties d'une double garantie :

- Un temps minimum de rétablissement du service en cas d'interruption, dénommée « Garantie de Temps de Rétablissement » (GTR).
- Une période minimale de disponibilité annuelle du service, mesurée grâce à un indicateur nommé Interruption Maximale de Service (IMS). L'IMS correspond à la somme des temps d'interruptions partielles du service. La durée de référence débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Lorsque le Service est créé ou résilié en cours d'année, le taux de l'IMS est calculé au prorata du nombre de jours effectifs de fourniture du Service.

Le non-respect de ces engagements donnera lieu au versement de pénalités correspondantes aux pratiques les plus courantes de la profession.

Tableau 14 : Engagements de qualité de service

Service	Standard	Option maintenance étendue
Service de location de fibres noires	GTR 24H IMS 48H S2	GTR 24H IMS 48H S1
Service d'hébergement en site de raccordement Très Haut Débit	IMS 4H (énergie)	Non disponible
Service d'hébergement en localisation distante	IMS 4H (énergie)	Non disponible
Service de pré dégroupage mutualisé pour les NRA Zone d'Ombre	hébergement : IMS 4H (énergie) collecte FON : GTR 10H, IMS 20H en plage de maintenance S2 collecte cuivre : GTR 10H, IMS 20H en plage de maintenance S2	collecte cuivre : GTR 4H, IMS 13H en plage de maintenance S2
Service de location de Bande Passante ⁽²⁾	GTR 4H IMS 13H S2	GTR 4H IMS 13H S1 ⁽¹⁾
Service de location de Bande Passante Triple Play ⁽³⁾	GTR 4H IMS 13H S2	GTR 4H IMS 13H S1 ⁽¹⁾
Service d'accès Internet niveau 1	GTR 4H IMS 20H S2 (collecte)	GTR 4H IMS 13H S1 (collecte) ⁽¹⁾
Service d'accès Internet niveau 2	GTR 4H IMS 20H S2	GTR 4H IMS 13H S1 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ option maintenance étendue disponible exclusivement pour si le RTHD est sécurisé

⁽²⁾ les niveaux d'engagements de qualité de service ne sont applicables que pour les liaisons dont l'EAS installé sur point d'intérêt ou sur site de l'Usager a été fourni par Corsica Haut Débit

⁽³⁾ les niveaux d'engagements de qualité de service ne sont applicables sur le parcours Corse-continent que pour les liaisons sécurisées.

3 COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

3.1 SITES DE RACCORDEMENT TRÈS HAUT DÉBIT CORSICA HAUT DÉBIT

- Site de Raccordement Très Haut Débit Marseille St MAURONT
 - o RDC, 83 rue Félix Piat
 - o 13003 Marseille
- Site de Raccordement Très Haut Débit Bastia MONTESORO
 - o RdC, chemin d'Agliani
 - o 20200 Bastia
- Site de Raccordement Très Haut Débit Ajaccio CERN
 - o 2ème étage, avenue Noël Franchini
 - o 20 000 Ajaccio

3.2 LOCALISATION DISTANTES CORSICA HAUT DÉBIT

Les localisations distantes Corsica Haut Débit seront précisées ultérieurement.

3.3 NRA ZONE D'OMBRE DE CORSICA HAUT DÉBIT

La liste des NRA Zone d'Ombre de Corsica Haut Débit est précisée en Annexe 1 au Contrat de Concession.

3.4 NRA RELIÉS À L'INFRASTRUCTURE OPTIQUE DE CORSICA HAUT DÉBIT

Se référer à l'Annexe 2 – Périmètre du Service Public Local

3.5 POINTS D'INTÉRÊTS RELIÉS À L'INFRASTRUCTURE OPTIQUE DE CORSICA HAUT DÉBIT

Se référer à l'Annexe 2 – Périmètre du Service Public Local

3.6 SITES DE L'USAGER, D'UN CLIENT FINAL OU D'UN TIERS NON RELIÉS À L'INFRASTRUCTURE OPTIQUE DE CORSICA HAUT DÉBIT

Une extension jusqu'à un site de l'Usager, d'un client final ou d'un tiers non raccordé à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit peut être demandée pour certains services. Corsica Haut Débit fera ses meilleurs efforts pour réaliser les études de raccordement en fibre optique des clients des usagers situés sur une commune couverte par un des NRA reliés à l'infrastructure optique de Corsica Haut Débit. Ces études feront l'objet d'une facturation à l'usager pour un montant reflétant les coûts réels de réalisation.